

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE



LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE

Édition produite par :
Ministère des Relations internationales

Ce document a été publié en quantité limitée en français et en anglais ; il est disponible en version électronique, en français et en anglais, à l'adresse suivante :
www.mri.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
ISBN-2-550-47126-1 (imprimé)
ISBN-2-550-47147-4 (PDF)

Gouvernement du Québec, 2006

Table des matières

MOT DU PREMIER MINISTRE	VII
MOT DE LA MINISTRE	IX
Préface	1
Chapitre 1 Les responsabilités internationales du gouvernement du Québec	3
Chapitre 2 Le contexte	9
L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE INTERNATIONAL	11
Le réalignement de l'économie mondiale	11
Intégration économique, développement durable et partage de la richesse	12
Technologie, savoir et culture	15
Nouvelles menaces, nouveaux lieux de décisions et nouveaux acteurs	16
L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE QUÉBÉCOIS	19
La croissance de la production, de l'emploi et du niveau de vie	19
Les perspectives démographiques	20
L'identité, les valeurs et les choix collectifs	21
LES OBJECTIFS DE L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC	23
Chapitre 3 Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État	25
La participation aux travaux des organisations internationales	28
La participation à la négociation des accords bilatéraux et régionaux	30
Le développement des relations bilatérales	31
Des liens renforcés avec les États fédérés et les grandes régions	36
La recherche des meilleures pratiques	37
Des liens plus structurés avec la société civile	37
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	38

Chapitre 4 Favoriser la croissance et la prospérité du Québec	41
Le développement des marchés	43
Le développement de la capacité d'exportation des entreprises	49
L'accroissement des investissements étrangers	51
La défense des intérêts du Québec lors des négociations commerciales	52
L'accroissement des capacités de recherche et de développement	53
Le développement du capital humain	55
Associer les villes et les régions	58
La nécessité de concilier environnement et développement	60
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	62
Chapitre 5 Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain	65
La lutte contre le terrorisme	68
La criminalité transnationale organisée	68
La sécurité des échanges économiques	70
La lutte contre les pandémies	72
La gestion des risques environnementaux	73
Les catastrophes naturelles	74
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	76
Chapitre 6 Promouvoir l'identité et la culture du Québec	79
La pérennité du français	82
La présence de la culture québécoise sur la scène internationale	83
Quatre grands défis	84
De nouveaux leviers	85
La promotion des intérêts culturels du Québec	85
Le rayonnement du Québec	86
PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS	89

Chapitre 7 Contribuer à l’effort de solidarité internationale	91
Une solidarité qui s’impose	94
Cibler l’action et développer les partenariats	95
La formation des ressources humaines	96
Le développement des capacités de gouvernance	97
Un meilleur arrimage entre l’offre québécoise et les besoins des pays en développement	98
L’aide aux victimes de catastrophes humanitaires	99
PRIORITÉ ET PRINCIPALES ACTIONS	101
Chapitre 8 Le déploiement de l’action internationale du Québec	103
Le rôle du ministère des Relations internationales	105
Les partenaires de l’action internationale du Québec	106
Les zones d’intervention	107
Le Plan d’action gouvernemental	107
En conclusion	113
Synthèse des objectifs et des priorités	115



Chapitre 5

**Contribuer à la
sécurité du Québec
et du continent
nord-américain**

Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain

A l'aube du XXI^e siècle, plusieurs menaces à la stabilité internationale découlent de facteurs non militaires qui, à l'exemple du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée, des pandémies et de la dégradation de l'environnement, interpellent directement les responsabilités qu'exerce le Québec seul ou conjointement avec le gouvernement fédéral.

Alors que la guerre classique relève des États souverains, la prévention et le traitement des nouvelles sources de danger dépendent souvent des États fédérés et des collectivités locales.

Au sein de la fédération canadienne, la sécurité nationale se compose d'un ensemble de compétences tant provinciales que fédérales. Les pouvoirs qu'exercent les provinces en matière d'administration de la justice, de sécurité publique et les responsabilités qu'elles assument en matière de santé, d'environnement et d'agriculture témoignent de la place névralgique qu'elles occupent dans la construction d'un monde plus sécuritaire.

Les risques émergents ne connaissent pas de frontières. Leurs manifestations sont plus insidieuses et leurs effets plus difficilement quantifiables. Ils viennent confondre l'ordre international avec l'ordre local. À l'opposé de la menace classique de guerre, dont la considération relève exclusivement du système international et des États souverains, la prévention et le traitement des nouvelles sources de danger dépendent souvent des responsabilités internes, notamment celles des États fédérés et des collectivités locales.

Lors d'attaques terroristes, ce sont d'abord les villes et les régions visées qui interviennent afin de porter secours aux victimes, par l'intermédiaire de leurs services de santé, de police et d'incendie. Lorsque l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) s'est manifestée, ce sont les systèmes de santé locaux qui ont pris en charge les victimes. Exigeant des approches et des solutions novatrices, cette nouvelle réalité requiert plus que jamais l'accès à des sources de renseignements fiables et la collaboration en matière administrative et judiciaire entre toutes les parties intéressées, tant aux niveaux local et régional que mondial.

La lutte contre le terrorisme

Les événements du 11 septembre 2001 ont suscité une prise de conscience de l'étendue et de la puissance du terrorisme. Les groupes qui le propagent tendent à profiter de l'ouverture des frontières et adaptent leurs méthodes aux moyens modernes de communication. La communauté internationale, par la voix du Conseil de sécurité des Nations Unies, s'inquiète de leur accès potentiel aux armes de destruction massive et aux liens qu'ils peuvent tisser avec des groupes criminalisés.

Le Canada et le Québec ne sont pas à l'abri d'une attaque terroriste. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a pris des mesures spéciales visant à accroître la sécurité. Il a ainsi apporté des modifications législatives pour sécuriser l'émission des actes de l'état civil et pour agir plus efficacement en cas d'infraction à la loi sur l'immigration. La Sûreté du Québec et le Service de police de la ville de Montréal, en collaboration avec la Gendarmerie Royale du Canada, participent à l'équipe intégrée de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme. Le ministère de la Sécurité publique a créé une table de concertation portant sur les menaces de nature chimique, bactériologique, radiologique et nucléaire. Un plan de sécurité civile est en place pour gérer les conséquences de catastrophes de diverses natures, incluant celles d'une attaque terroriste.

Le Québec a également renforcé ses liens avec les États américains limitrophes en signant des protocoles d'entente relatifs à l'échange de renseignements avec les États du Vermont, du Maine et du New Hampshire de même qu'une entente de collaboration en matière de lutte contre le terrorisme avec l'État de New York. Le gouvernement participe également au Consortium des directeurs de la sécurité intérieure du Nord-Est regroupant dix États américains et trois provinces canadiennes. Il est fermement engagé dans la lutte contre le terrorisme et ses efforts au cours des prochaines années viseront à raffermir ses actions, tant à l'intérieur qu'avec ses partenaires internationaux.

La criminalité transnationale organisée

Selon les Nations Unies, le crime transnational organisé représente un autre grand défi auquel est confrontée la communauté internationale. Les réseaux criminels organisés profitent aussi de l'ouverture des marchés pour étendre, à une plus grande échelle, le trafic des stupéfiants, la contrebande d'armes, la traite des personnes et le blanchiment d'argent.

- Dans son rapport de 2005, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime évalue à 200 millions le nombre de consommateurs de stupéfiants en 2004 pour un chiffre d'affaires de 320 milliards de dollars américains.

- La contrebande d'armes compte parmi les préoccupations majeures des gouvernements du Canada et du Québec en matière de sécurité.
- La traite des personnes se situe au troisième rang des activités les plus lucratives pour les groupes criminels, après le trafic des stupéfiants et celui des armes.
- Le blanchiment d'argent représente une activité vitale pour les organisations criminelles transnationales. Selon certaines études, de 5 à 17 milliards de dollars seraient blanchis chaque année au Canada.

Même si les modifications au Code criminel relèvent du Parlement fédéral, c'est le Procureur général du Québec qui applique les lois en matière criminelle. Plusieurs d'entre elles s'inspirent fortement des conventions internationales et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, qu'il s'agisse par exemple de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de son Protocole additionnel visant à réprimer et à punir la traite des personnes ou de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Plusieurs dispositions de ces instruments internationaux font directement appel aux responsabilités du Québec en matière d'administration de la justice. Le Procureur général a en outre compétence pour poursuivre les membres des groupes criminels et terroristes sur son territoire, y compris, dans certains cas, ceux qui résident à l'étranger. Il peut aussi faire confisquer des biens situés à l'extérieur s'ils ont servi à perpétrer une infraction criminelle au Québec ou s'ils en constituent des produits.

Les responsabilités que le gouvernement du Québec assume font de lui un acteur de premier plan dans la hiérarchie des interventions nécessaires à la sécurité du Canada et de ses voisins. Tant à l'égard de la criminalité que du terrorisme, le Québec a établi des liens étroits de coopération technique avec les États américains limitrophes.

Pour être un partenaire efficace, le Québec doit avoir accès à des sources fiables de renseignements, comprendre le contexte dans lequel évoluent les

Contribuer aux efforts de sécurité nord-américains

- Lors d'une mission qu'il dirigeait à Washington en 2005, le premier ministre du Québec a exposé les diverses initiatives du gouvernement du Québec en matière de sécurité aux membres du Sénat et de l'administration fédérale américaine, dont le Secrétaire à la sécurité intérieure.
- En mai 2004, la ministre des Relations internationales a pour sa part amorcé un dialogue sur les enjeux transfrontaliers avec des représentants du Congrès et de l'administration américaine, ainsi qu'avec des spécialistes de la sécurité.
- En août 2004, le ministre québécois de la Sécurité publique a accueilli à Québec le Consortium des directeurs de la Sécurité intérieure de la Région du Nord-Est qui regroupe près de 13 États américains et provinces canadiennes.
- Le gouvernement du Québec a conclu des protocoles d'assistance et de gestion des urgences avec les États américains limitrophes.

nouvelles menaces et bien connaître les instruments internationaux utilisés afin de lutter contre ces dernières. En concertation avec le gouvernement fédéral et les autres juridictions, il combat les diverses formes de criminalité transnationales et participe à la recherche de solutions dans le respect des valeurs fondamentales que sont les libertés individuelles et la primauté du droit.

La sécurité des échanges économiques

Sa prospérité économique étant largement tributaire du commerce avec les États-Unis, le Québec doit contribuer au maintien d'une frontière sûre et efficace. Pour permettre la poursuite des échanges commerciaux tout en répondant aux objectifs de sécurité, le Canada et les États-Unis décidaient, le 12 décembre 2001, de mettre en place une *frontière intelligente* et, à cette fin, ils élaboraient un certain nombre de mesures visant à garantir une frontière plus sécuritaire et une meilleure coordination des efforts de lutte contre le terrorisme en favorisant, entre autres, le partage de l'information.



Le Québec partage 813 km de frontières communes avec les États-Unis, et le fleuve Saint-Laurent est l'un des axes maritimes les plus importants d'Amérique du Nord.

Pour donner corps à la *frontière intelligente*, les deux pays ont mis en place plusieurs programmes conjoints dont certains touchent directement les citoyens et les entreprises. À titre d'exemple, le programme *NEXUS* facilite le passage des citoyens canadiens et américains qui répondent aux exigences de sécurité des deux pays. Le programme *FAST/EXPRESS* (expéditions rapides et sécuritaires) ou le *C-TPAT* (*Customs-Trade Partnership Against Terrorism*), aux États-Unis, ont pour objectif d'accélérer le transit des marchandises aux douanes lorsqu'elles ont été préautorisées.

Les décisions prises à l'égard de la gestion des frontières ont des incidences directes sur les responsabilités des

provinces qui doivent composer avec la nouvelle réalité et adapter leur législation, leurs politiques et leurs programmes en conséquence. Leur participation est donc essentielle au succès de la *frontière intelligente* et le Québec y coopère pleinement.

La *frontière intelligente* ne constitue pas le seul instrument de gestion de l'espace frontalier canado-américain. Des mesures unilatérales peuvent être prises en tout temps, à l'exemple des normes strictes encadrant l'entrée de produits agroalimentaires aux États-Unis et des documents requis au passage de la frontière américaine. La création en 2005 du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité par les États-Unis, le Canada et le Mexique témoigne d'une volonté d'agir de façon plus concertée. Ce partenariat trilatéral devrait tendre vers une meilleure coordination des politiques et législations en matière de sécurité. Sa mise en œuvre exigera un engagement important des États fédérés. Plusieurs mesures relèvent des responsabilités du Québec en matière de sécurité publique, d'énergie, de santé, de transport, d'environnement et d'agriculture.

Si l'émission des passeports relève de l'autorité fédérale, le certificat de l'état civil qui lui donne accès est émis par l'autorité provinciale.

S'étant doté d'un des premiers systèmes de prévention et de gestion des risques en matière de santé animale en Amérique, le gouvernement du Québec souhaite éviter que des problèmes essentiellement locaux ne dégénèrent en la fermeture de toute la frontière à certaines gammes de produits. À cette fin, il entend promouvoir des approches novatrices de gestion des risques. Ainsi, le découpage du territoire canadien en zones acceptées par l'Organisation internationale des épizooties permettrait par exemple d'assurer plus efficacement la biosécurité tout en préservant l'accès aux différents marchés agroalimentaires.

Le resserrement du dispositif transfrontalier revêt un caractère inéluctable que d'autres modalités viendront compléter. Dans un tel contexte, la sécurisation des exportations du Québec et de ses chaînes d'approvisionnement devient un objectif stratégique. Le gouvernement du Québec souhaite encourager l'adhésion des entreprises exportatrices et de leurs fournisseurs aux différents programmes conçus pour faciliter le passage à la frontière des personnes et des marchandises à faible risque.

Les frontières ne font cependant pas obstacle à l'essor du cyberspace. L'usage généralisé des technologies de l'information et des systèmes informatiques rend les gouvernements, les entreprises et les individus vulnérables aux cyberattaques. Alors que le commerce électronique et le gouvernement en ligne prennent une importance de premier plan, les banques de données et les systèmes d'information constituent des infrastructures stratégiques à protéger. Les organisations ne pouvant, à elles seules, faire face aux menaces qui les visent, le gouvernement du Québec poursuivra, de concert avec le gouvernement fédéral, les efforts de collaboration entrepris sur le plan international. Dans le but de partager les connaissances et les meilleures pratiques

en matière de protection de l'information, il entend aussi développer des collaborations avec les États et les organisations en vue, notamment, de renforcer la sécurité des informations et l'intégrité des systèmes.

La lutte contre les pandémies

Dans son rapport de 2004, le *Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement* constate que les maladies infectieuses sont devenues une menace pour la sécurité internationale, compte tenu de la rapidité avec laquelle elles peuvent se transmettre, du nombre de personnes qu'elles peuvent infecter et des pressions énormes qu'elles exercent sur les systèmes socio-sanitaire et socio-économique.

L'ouverture des frontières et le volume de passagers qui transitent d'un continent à l'autre ont accru les risques de propagation des maladies infectieuses. Au cours des 30 dernières années, de nouvelles maladies se sont développées alors que d'autres, que l'on pensait éradiquées, sont réapparues. Le paludisme, la rougeole, la pneumonie, la dysenterie et la tuberculose, en recrudescence, font à nouveau partie des grandes maladies infectieuses dans le monde. La plus tragique d'entre elles est sans nul doute le VIH/sida qui a tué plus de 24 millions de personnes à travers le monde.

Le Québec se dote d'un plan de lutte contre une pandémie d'influenza

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a rendu public en mars 2006 le plan d'action du gouvernement du Québec pour gérer une éventuelle pandémie. Ce plan prévoit notamment :

- La surveillance épidémiologique ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections.
- Une campagne massive de vaccination et l'utilisation d'antiviraux, le cas échéant.
- Un accès contrôlé aux hôpitaux.
- La mise sur pied de structures de communication adaptées.
- Le maintien des services dans le réseau de la santé, notamment par le recours à du personnel de relève et à des bénévoles.

Certains virus comme le SRAS et l'influenza se sont manifestés dans différentes régions du Canada et comptent parmi les maladies sous surveillance. L'attention des autorités sanitaires se porte également sur les maladies animales transmissibles aux humains et les mutations possibles du virus de la grippe aviaire.

La meilleure façon de faire face à cette menace repose sur des mesures de santé publique efficaces, sur la prévention et sur la préparation à l'éventualité d'une pandémie. Le Québec possède des systèmes de surveillance de l'évolution des maladies infectieuses. Il est

également en mesure de réagir à une catastrophe sanitaire, surtout depuis la création de l'Institut national de santé publique et de l'Institut national de santé animale et grâce à la mise sur pied du plan d'urgence gouvernemental en matière de sécurité civile.

Au-delà de cette organisation interne, le développement de réseaux d'information et de collaboration aux niveaux pancanadien et international s'avère indispensable pour que le Québec puisse mieux prévenir les risques liés à l'expansion des maladies infectieuses et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à les contrôler.

Investir dans la prévention

Le gouvernement consacrera des investissements pour :

- Construire des nouveaux laboratoires de pathologie animale.
- Soutenir les éleveurs pour réaliser les investissements requis au confinement de la volaille.

La gestion des risques environnementaux

La dégradation de l'environnement entraîne des conséquences politiques et économiques considérables pour les sociétés. Les États et les gouvernements doivent emprunter les virages qui s'imposent pour préserver la qualité de l'environnement sur leur territoire et privilégier la coopération. Les problèmes étant souvent internationaux et régionaux, les solutions doivent l'être également, le cas échéant.

Les vents dominants transportent des polluants qui détériorent la qualité de l'air du Nord-Est de l'Amérique du Nord. Cette pollution transfrontalière aggrave trois problèmes fort importants pour le Québec : les pluies acides, le smog et les substances toxiques aéroportées comme le mercure. Le gouvernement poursuivra ses actions au sein des instances découlant de l'Accord Canada/États-Unis sur la qualité de l'air et dans le cadre des plans d'action sur les pluies acides et sur le mercure adoptés par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.

Le Nord-Est du continent est par ailleurs l'une des régions les plus directement touchées par le phénomène des changements climatiques. Les rives du Saint-Laurent et le Nord québécois en subissent déjà les premiers effets. Une meilleure coopération régionale et internationale s'impose. Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'est du Canada ont résolu de ramener le niveau des gaz à effet de serre à celui de 1990, d'ici l'année 2010, et d'abaisser ce taux de 10 % d'ici 2020.

L'accès à l'eau et sa bonne gestion constituent un autre enjeu stratégique tant au niveau international que continental. Plus de 70 % des eaux douces de la planète sont utilisées à des fins agricoles et près d'un tiers de la population mondiale dépend des eaux souterraines. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les activités humaines comme l'agriculture et le développement industriel contribuent non seulement à contaminer l'eau et à la surexploiter, mais surtout à la raréfier. Les ponctions d'eau auraient doublé depuis les années 1960 pour satisfaire les besoins domestiques et industriels.

Le Québec recèle 3 % des réserves d'eau douce du monde. Il a la responsabilité de préserver cette richesse et de prendre les mesures nécessaires pour protéger la qualité de l'eau et l'intégrité des écosystèmes. Le Québec partage par ailleurs avec les États-Unis et le reste du Canada l'important système constitué par le bassin des Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. La gestion de ce système est complexe et nécessite la collaboration de plusieurs gouvernements.

La conférence internationale sur la diversité biologique tenue à Paris, en janvier 2005, a fait état de la disparition d'un nombre croissant d'espèces animales. Selon les Nations Unies, l'appauvrissement de la diversité biologique se poursuit à un rythme sans précédent et la détérioration des grands écosystèmes a atteint une intensité qui ne les rend plus viables à long terme, à moins de changements radicaux. L'activité humaine, la croissance de la population mondiale, l'augmentation des déchets polluants, la destruction des habitats et les pressions croissantes sur la ressource eau expliquent en partie la dégradation de la diversité biologique. L'intensification des échanges internationaux augmente considérablement les risques d'introduction des espèces non indigènes, ce qui nécessite davantage de vigilance et de coopération sur le plan international.

Pour mieux contrôler les risques liés aux changements climatiques, à la gestion des bassins hydriques ou à la biodiversité, le Québec entend intensifier sa concertation avec le gouvernement canadien ainsi qu'avec les provinces voisines et les États américains.

Les catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles peuvent être dévastatrices en termes de nombre de victimes, de milieux de vie détruits et de pertes économiques qui en résultent. Durant les dix dernières années, plus de deux milliards de personnes ont été victimes de catastrophes naturelles dont le rythme est par ailleurs susceptible de s'accroître.

Ayant déjà été éprouvé, le Québec s'est employé à concevoir un plan de sécurité civile afin de protéger la population contre des sinistres majeurs. Le gouvernement du Québec a créé un Centre des opérations gouvernementales dont le mandat est d'anticiper les événements pouvant affecter la sécurité de la population, d'intégrer et d'analyser l'information reçue, de la diffuser aux intervenants de première ligne de même qu'aux autorités et, enfin, de gérer les situations d'urgence.

Les catastrophes naturelles n'ont pas de frontières et, dans plusieurs cas, leurs conséquences dépassent largement les compétences d'une seule instance. La coopération intergouvernementale devient donc nécessaire en ce qu'elle favorise une aide adéquate aux populations affectées. Aussi, le gouvernement du Québec, les provinces de l'Atlantique et six États américains limitrophes se sont donné les moyens d'assurer une meilleure protection de leur population en signant une entente d'entraide mutuelle dans les cas de désastre naturel, de pénurie de ressources ou de catastrophe technologique; à cette fin, les Parties ont créé le Groupe international de gestion des urgences.

PRIORITÉS ET PRINCIPALES ACTIONS

OBJECTIF

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

PRIORITÉ

S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire

PRINCIPALES ACTIONS :

- Mise sur pied, au ministère de la Sécurité publique, d'un centre de gestion intégrée de l'information de sécurité.
- Renforcement de la coopération en matière de sécurité avec les États-Unis, notamment avec les États du Nord-Est américain :
 - Intensification de la participation du Québec au Consortium des directeurs de la sécurité intérieure de la région du Nord-Est.
 - Instauration d'une coopération bilatérale entre le Procureur général du Québec et ses homologues des États frontaliers américains.
 - Renforcement des liens entre les organisations administratives et policières du Québec et de l'État de New York.
 - Multiplication des exercices de simulation Québec/États du Nord-Est des États-Unis en matière de sécurité.
 - Collaboration scientifique avec le *Center for Disease Control* (CDC) américain et conclusion d'ententes de collaboration technique avec les États de la Côte Est des États-Unis en vue de prévenir la propagation des maladies infectieuses et des pandémies.
- Renforcement de la collaboration régionale et internationale en matière de sécurité environnementale visant notamment l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre, la préservation de la ressource du fleuve Saint-Laurent, la lutte aux espèces envahissantes et la prévention des risques associés aux produits de la biotechnologie.
- Coopération en matière de sécurité civile avec la France et mise sur pied d'un réseau international des écoles de police francophones avec les pays d'Europe.
- Participation aux travaux des organisations et forums internationaux touchant les questions de sécurité relatives aux menaces non militaires.

OBJECTIF

**CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC
ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN**

PRIORITÉ

**Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes
et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité
des infrastructures stratégiques du Québec**

PRINCIPALES ACTIONS:

- Mise en place des infrastructures assurant la fluidité de la circulation aux abords des postes frontière de Lacolle, de Saint-Armand-de-Philipsburg, de Stanstead et d'Armstrong, notamment les voies dédiées *FAST/Express*.
- Programmes de formation et de soutien financier afin d'accroître l'accréditation des entreprises aux programmes de la frontière intelligente.
- Participation au *Canada / United States Cargo Security Project* sur la sécurisation des conteneurs intermodaux.
- Poursuite de l'implantation de la traçabilité agroalimentaire.
- Sécurisation des infrastructures publiques d'énergie électrique et des approvisionnements du Québec en hydrocarbures.
- Collaboration avec les États-Unis et certains pays européens sur la sécurisation des systèmes informatiques publics et la protection des renseignements personnels.
- Renforcement de la vérification des documents d'identité émis par le Québec pour tenir compte de l'évolution des nouvelles normes nord-américaines.
- Développement de partenariats et renforcement des mesures de contrôle afin de combattre les phénomènes de criminalité liés à l'immigration.

En conclusion

Peu de secteurs de l'activité gouvernementale échappent aujourd'hui à la nécessité de tenir compte des dimensions internationales. Les normes définies à l'échelle internationale viennent de plus en plus souvent baliser l'élaboration des politiques publiques tandis que l'activité économique ne peut s'exercer sans s'inscrire dans un environnement d'affaires mondialisé. De même, la recherche de solutions pour des problèmes vécus ici peut s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs. Enfin, bien souvent, l'action concertée de plusieurs pays ou États est nécessaire pour assurer la prospérité, la sécurité et la liberté de leurs citoyens et la population du Québec profite directement des alliances auxquelles le gouvernement participe.

C'est donc pour assumer pleinement ses responsabilités que le gouvernement du Québec est actif sur la scène internationale. La Politique internationale et le Plan d'action qui en découle visent à cerner comment chacun des ministères et organismes pourra répondre efficacement aux principaux enjeux internationaux du Québec.

Le rôle du ministère des Relations internationales est de s'assurer que les efforts convergent vers un certain nombre d'objectifs partagés. En retenant un nombre limité de priorités, la Politique internationale facilite cette convergence des efforts et des ressources. Elle se veut un instrument de plus au service du développement du Québec.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET DES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION ET D'INFLUENCE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

- Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des négociations internationales touchant ses intérêts.
- Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts.

FAVORISER LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

- Consolider et accroître les échanges économiques avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs: le Mexique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil.
- Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec.
- Attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique.

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

- S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire.
- Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité des infrastructures stratégiques du Québec.

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET LA CULTURE DU QUÉBEC

- Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde.
- Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger.

CONTRIBUER À L'EFFORT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance.

